Nations Unies S/2003/936

# Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2003
Français
Original: anglais

## Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant de la République arabe syrienne au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 4 septembre 2003 par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, attestant que M. Feyssal Mekdad a été nommé représentant de la République arabe syrienne au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

03-54146 (F) 031003 031003